

## **NOTICE D'EMBALLAGE**

Propylenglycol Stricker ad us. vet., liquide, pour bovin

### **1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT**

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché et fabricant responsable de la libération des lots:  
Biokema SA, Chemin de la Chatanerie 2, 1023 Crissier

### **2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Propylenglycol Stricker ad us. vet., liquide, pour bovin

### **3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)**

1 ml contient :

#### **Substance active:**

Propylène glycol 100%

### **4. INDICATION(S)**

Formes modérées de cétozes/acétonémie, en traitement d'appoint ou à titre préventif. Dans les cas sévères, une perfusion intraveineuse de glucosé sera nécessaire en plus de l'administration orale de propylène glycol.

### **5. CONTRE-INDICATIONS**

Aucune.

### **6. EFFETS INDÉSIRABLES**

Aucun.

### **7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)**

Bovins

### **8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION**

Mélanger deux fois par jour 125 à 250 ml dans la même quantité d'eau ou mélanger avec le lécher

### **9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE**

Aucun

### **10. TEMPS D'ATTENTE**

Aucun

---

---

## **11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION**

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

À conserver en dessous de 25°C.

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur l'étiquette.

La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

## **12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)**

Des surdoses d'environ trois fois la dose habituelle de propylène glycol peuvent entraîner une ataxie (troubles du mouvement), une dépression ou une parésie chez les bovins environ 2 à 4 heures après l'administration.

## **13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT**

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

## **14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE**

17.09.2019

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses [www.swissmedic.ch](http://www.swissmedic.ch) et [www.tierarzneimittel.ch](http://www.tierarzneimittel.ch).

## **15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

### **Présentation :**

Flacons en plastique de 1 litre, bidons en plastique de 5, 10 ou 25 litres.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Catégorie de remise B : remise sur ordonnance vétérinaire

Swissmedic 43'015

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

---

---